



Montreuil, le 10/11/2017

Aujourd'hui, la CGT vous propose un nouveau jeu, le

Qui a dit ?



**Le principe est simple :
on vous propose une citation, il faut en
retrouver l'auteur.**

Ici, l'auteur de la citation prenait l'exemple du principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable

Cette citation, la voici : « **Je ne pense pas qu'il faille continuer dans les très grandes collectivités avec [cette] distinction** », a-t-il affirmé. En précisant que selon lui, « **une certification des comptes est possible indépendamment des agents de la direction générale des finances publiques** ». En revanche, « **peut-être que pour le monde rural et pour un certain nombre de collectivités qui ont besoin de conseils, il faut des agents [de la direction générale des finances publiques] qui puissent continuer à être là** », a-t-il suggéré.

Qui peut bien être l'auteur de ces mots ? Quelqu'un qui ne connaît pas l'organisation de notre pays ? Quelqu'un qui n'a exercé aucun mandat électif local ? Un commissaire au compte qui se verrait bien récupérer un juteux marché ?

☛ **Indice** : ces quelques mots ont été prononcés devant des députés, dans le cadre de l'examen en commission de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2018.

Rappelons que le principe de la séparation ordonnateur/comptable reste, pour la CGT un élément central de l'organisation de l'Etat et de la relation des collectivités locales avec ce dernier.

Tout simplement car il permet d'organiser un contrôle démocratique de la dépense publique en évitant de concentrer les pouvoirs dans les mains des ordonnateurs, ce qui pourrait engendrer des dérives importantes. En permettant qu'un regard extérieur existe sur les opérations financières des collectivités locales, on évite que celles ci ne respectent aucune règle. Fort logiquement, ce contrôle ne peut être exercé que par des fonctionnaires d'Etat avec un statut qui leur permet normalement de ne pas être sous la pression des collectivités.

Suivez-nous sur facebook ou twitter

f : @cgt.finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques)

t : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)

Qui a dit ?

Le jeu mystère des citations aux Finances Publiques

Solution du jeu



« Je ne pense pas qu'il faille continuer dans les très grandes collectivités avec [cette] distinction, [...] une certification des comptes est possible indépendamment des agents de la direction générale des finances publiques, [...] peut-être que pour le monde rural et pour un certain nombre de collectivités qui ont besoin de conseils, il faut des agents [de la direction générale des finances publiques] qui puissent continuer à être là »

Gérald DARMANIN,

- Ancien maire de Tourcoing,
- Actuellement ministre des comptes et de l'action publique, c'est-à-dire le ministre directement responsable de la DGFIP.

Certes, le ministre a la prudence d'indiquer qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de la position du gouvernement mais simplement de la sienne.

Mais les mots que peut prononcer le ministre des comptes et de l'action publique sont lourds de sens. Et ce d'autant plus au moment où se met en place le comité CAP 2022, sur lequel le gouvernement communique très largement, et dont l'ambition avouée est de restructurer l'Etat à grande échelle, notamment en regardant les missions qui seront conservées, et celles qui seront supprimées ou privatisées.

Avec de telles paroles, le ministre annonce soit une transformation radicale de notre direction et de son organisation, soit l'abandon de la mission de gestion publique ! Cela fait directement écho aux conclusions du rapport de l'IGF de 2015 sur le rôle des comptables publics auprès des collectivités territoriales les plus importantes.

A l'heure où les fermetures des Trésoreries de proximité en milieu rural se multiplient, il y a quelque chose de foncièrement ironique à indiquer que les agents des finances publiques seraient indispensables en milieu rural. Comment organiser l'égalité entre les collectivités si certaines sont soumises à un contrôle et d'autres à une certification ? Nul doute que nous aurons la réponse au printemps lorsque le Comité CAP 2022 rendra son rapport.

A contrario de ce qu'annonce le ministre, LA CGT FINANCES PUBLIQUES REVENDIQUE le renforcement de la séparation ordonnateur/comptable pour permettre à tous les citoyens d'être sûrs que l'argent public est utilisé dans le respect des règles. La CGT Finances Publiques revendique un réseau de proximité qui tienne compte des besoins des usagers et des élus locaux.

- **POUR LA CGT FINANCES, c'est dès aujourd'hui qu'il faut se mobiliser et c'est toute la DGFIP dans sa cohérence globale qui doit être défendue. Elle combat donc les logiques de destruction du service public dans leur ensemble et c'est pourquoi elle appelle l'ensemble des agents de la DGFIP à se mettre en grève le 16 novembre prochain et à débattre de la construction d'une nouvelle journée d'action à la DGFIP le 23 novembre.**